

## PUNAISE DE LIT



### DESCRIPTION

- Mesure entre 4 et 7 mm
- Ne vole pas et ne saute pas
- Se déplace en marchant et n'aime pas la lumière
- Se nourrit du sang des dormeurs en les piquant la nuit
- Durant le jour elle se cache près des coutures de matelas, des sommiers...
- Sa présence n'est pas reliée à l'état de salubrité de l'endroit

### EN MESURES PRÉVENTIVES

- Lors de situations particulières ( nouvelle admission, retour de sortie non autorisée...), le personnel de l'unité sépare les vêtements et effets personnels du jeune.
- Tout ce qui est lavable à l'eau chaude est mis à la laveuse et ensuite séché à température élevée à la sècheuse.
- Les autres vêtements et effets personnels sont mis au congélateur pendant sept jours.

### **Rôle du service hygiène et salubrité**

- Le service est alors appelé afin de prendre possession du ou des sacs ( identifiés avec le nom du jeune, le nom de l'unité et la date )
- Le ou les sacs sont déposés au congélateur ( local 147-2 pour NDL ) et ( local 066-2-1 pour Cartier )
- Après sept jours au congélateur le ou les sacs sont retournés à l'unité

### EN MESURE DE REDRESSEMENT POUR UNE UNITÉ INFESTÉE

Lorsque la présence de punaises est confirmé **par le chef des services techniques** le protocole est alors appliqué.

- Les jeunes de l'unité conservent une sélection de vêtements et effets personnels nécessaires pour une semaine qui sera mise à la laveuse ( eau chaude ) et à la

sécheuse ( température élevée ). Le tout sera ensuite déposé dans des bacs fournis à cet effet.

- Le reste des vêtements et effets personnels lavables sera mis dans des sacs fermés hermétiquement ( identifiés avec le nom du jeune et le nom de l'unité) afin d'être rapidement mis à la laveuse ( eau chaude ) et à la sécheuse ( température élevée ) pour ensuite être entreposés par l'unité.
- Les autres vêtements et effets personnels non lavable ainsi que toutes les décorations murales et objets décoratifs seront déposés dans des sacs fermés hermétiquement ( identifiés avec le nom du jeune, le nom de l'unité et la mention « congélateur » ) et déposés à l'entrée de l'unité afin d'être ramassé par le service d'hygiène et salubrité

### **Rôle du service hygiène et salubrité après entente avec le chef de service**

- Fournir au besoin des bacs à l'unité pour que les jeunes puissent ranger ce qu'ils vont conserver pendant la période en question
- Supporter les services techniques si nécessaire afin, entre autre, de celler les matelas endommagés avec du ruban collant et ensuite les jeter au contener extérieur.
- Passer l'aspirateur le long des murs, des plinthes, des contours de lits ainsi que sur les coutures des matelas et autres endroits déterminé pour la situation ( Un exterminateur fera ensuite un traitement )
- Préparer l'unité ( ou autre endroit précisé ) où seront transférés les jeunes durant le traitement fait par l'exterminateur . S' assurer de la propreté des lieux et que tout y est en place ( buanderie, vaisselle, mobilier, poubelles...)
- Amener au congélateur les sacs bien identifiés ( nom du jeune, nom de l'unité, avec la mention « congélateur » ) au local 147-2 à NDL et local 066-2-1 à Cartier pour une durée de sept jours pour être ensuite remisés par l'unité en attendant la fin de la période de risque.
- L'unité en question ayant effectuée les étapes habituelles du protocole pourra ensuite si nécessaire obtenir du support du service de l'hygiène et salubrité.

# Présence de piqûres ou punaise de lit

